RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einzA LawiDox Epoxidharz-Beschichtung, RAL 7032 Stammlack

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
résine époxy

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
einzA Farben GmbH & Co KG
Junkersstraße 13
30179 Hannover

N° de téléphone	+49 (0)511 67490-0
N° Fax	+49 (0)511 67490-20
e-mail	info@einzA.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgische Giftnotrufzentrale)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Aquatic Chronic 2; H411
Eye Irrit. 2; H319
Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

SGH07

SGH09

Mention d'avertissement
Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB
Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**		**cf. note bas de page (2)**	
	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	**alcool benzylique**			
	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332	>= 5,00 - < 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16
(2) Selon l'état actuel de connaissances et en applicant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Skin Irrit. 2; H315: C >= 5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 5%	-	-

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
2	1230 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation
Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané
Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire
Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion
En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié
jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes
Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Lorsque la préparation contient des solvants organiques: Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ouautres sources d'ignition, et posséder un équipment électrique protégé. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**			**1675-54-3 216-823-5**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,75	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,93	mg/m³
2	**alcool benzylique**			**100-51-6 202-859-9**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	8	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	40	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	22	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	110	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**			**1675-54-3 216-823-5**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,5	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	89,3	µg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,87	mg/m³
2	**alcool benzylique**			**100-51-6 202-859-9**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	20	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	4	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	20	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5,4	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	27	mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**		**1675-54-3 216-823-5**	
	Eau	eau douce	0,006	mg/L
	Eau	eau marine	0,001	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,341	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,034	mg/kg poids sec
	sol	-	0,065	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	11	mg/kg nourriture
2	**alcool benzylique**		**100-51-6 202-859-9**	
	Eau	eau douce	1	mg/L
	Eau	eau marine	0,1	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	2,3	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	5,27	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,527	mg/kg poids sec
	sol	-	0,456	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	39	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Filtre A2P2 (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel	>=	0,7	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>=	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide

Etat
pâteux

Couleur
variable, selon la coloration

Odeur
caractéristique

pH	
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange insoluble (dans l'eau)

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	201 °C

Point de fusion/point de congélation
Donnée non disponible.

Température de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair	
Valeur	101 °C

Température d'inflammation
Donnée non disponible.

Propriétés comburantes
Non applicable

Inflammabilité
Non applicable

Limites inférieure d'explosion
Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion
Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité		
Valeur	1,6	g/cm³
Température de référence	20	°C

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	peu miscible

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
log Pow	2,64 - 3,78		
Température de référence	25	°C	
concerne	pH 7		
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**	**202-859-9**
log Pow	1,05		
Température de référence	20	°C	
Source	ECHA		

Viscosité cinématique		
Valeur	3000	mPa*s
Température de référence	20	°C
Type	dynamique	

Essai de séparation des dissolvants
Non applicable

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter
Chaleur, flammes nues et autres sources d’ignition.

10.5 Matières incompatibles
Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)
Nom du produit
einzA LawiDox Epoxidharz-Beschichtung, RAL 7032 Stammlack

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'etiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
DL50	> 2000 mg/kg de poids corporel		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 420		
Source	ECHA		
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**	**202-859-9**
DL50	1230 mg/kg de poids corporel		
Espèces	rat		

Toxicité dermale aiguë			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
DL50	> 2000 mg/kg de poids corporel		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**	**202-859-9**
DL50	2000 mg/kg de poids corporel		
Espèces	lapin		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
Nom du produit	
einzA LawiDox Epoxidharz-Beschichtung, RAL 7032 Stammlack	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'etiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Classification en conformité avec la classification harmonisée reportée à l'annexedu règlement (CE) no 1272/2008 en version actuellement en vigueur.		
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**	**202-859-9**
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Classification en conformité avec la classification harmonisée reportée à l'annexedu règlement (CE) no 1272/2008 en version actuellement en vigueur.		
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**	**202-859-9**
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**	**202-859-9**
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium / Escherichia coli		
Méthode	OECD 472		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	In vivo mammalian germ cells - chromosome effects		
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	étude in vivo des cellules germinales de mammifères : mutation génétique		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 488		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**	**202-859-9**
Espèces	Salmonella typhimurium TA98, TA100, TA1535, TA1537		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	lapin		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	Etude de toxicité		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 453		

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	**alcool benzylique**	**100-51-6**	**202-859-9**
Voie d'exposition	orale		
		400	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	dermale		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 411		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Les constituants de bas poids moléculaire sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une sensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques. Le contact de la préparation avec la peau, l'exposition aux aérosols ou aux vapeurs doivent être évités.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
CL50		1,5	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**	**202-859-9**
CL50		460	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	EPA OPP 72-1		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**			**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**			**216-823-5**
CE50		1,1	-	2,8	mg/l
Durée d'exposition				48	h
Espèces		Daphnia magna			
Méthode		OCDE 202			
Source		ECHA			
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**			**202-859-9**
CE50				230	mg/l
Durée d'exposition				48	h
Espèces		Daphnia magna			
Méthode		OCDE 202			
Source		ECHA			

Toxicité pour les daphnies (chronique)					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**			**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**			**216-823-5**
NOEC				0,3	mg/l
Durée d'exposition				21	jour(s)
Espèces		Daphnia magna			
Méthode		OECD 211			
Source		ECHA			
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**			**202-859-9**
NOEC				51	mg/l
Durée d'exposition				21	jour(s)
Espèces		Daphnia magna			
Méthode		OECD 211			
Source		ECHA			

Toxicité pour les algues (aigüe)					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**			**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**			**216-823-5**
CE50				9,1	mg/l
Durée d'exposition				72	h
Espèces		Scenedesmus capricornutum			
Méthode		EPA-660/3-75-009			
Source		ECHA			
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**			**202-859-9**
CE50				710	mg/l
Durée d'exposition				72	h
Espèces		Pseudokirchneriella subcapitata			
Méthode		OCDE 201			
Source		ECHA			

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**			**N° CE**
1	**alcool benzylique**	**100-51-6**			**202-859-9**
CI50				390	mg/l
Durée d'exposition				24	h
Espèces		Nitrosomonas sp.			
Méthode		ISO 8192			
Source		ECHA			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**			**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**			**216-823-5**
Type		biodégradabilité aérobie			
Valeur				5	%
Durée				28	jour(s)
Méthode		OCDE 301 F			
Source		ECHA			
Évaluation		N'est pas dégradé facilement			
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**			**202-859-9**
Valeur		92	-	96	%
Source		ECHA			

Évaluation	facilement biodégradable

Dégradabilité abiotique			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
Type	Hydrolyse		
Demi-vie	86	h	
pH	7		
Température de référence	25	°C	
Méthode	OECD 111		
Source	ECHA		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**
log Pow	2,64 - 3,78		
Température de référence	25	°C	
concerne	pH 7		
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
2	**alcool benzylique**	**100-51-6**	**202-859-9**
log Pow	1,05		
Température de référence	20	°C	
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einzA LawiDox Epoxidharz-Beschichtung, RAL 7032 Stammlack	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.
A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN3082
IMDG UN3082
ICAO-TI / IATA UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane
ICAO-TI / IATA	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	9
Étiquette	9
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnels	-
N° d'identification de danger	90
IMDG - Classe	9
Étiquettes	9
ICAO-TI / IATA - Classe	9
Étiquettes	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO-TI / IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN	Signe conventionnel "poisson et arbre"
IMDG	Signe conventionnel "poisson et arbre"
EmS	F-A, S-F
ICAO-TI / IATA	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	**2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**	**1675-54-3**	**216-823-5**	**75**

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E2

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)	
Teneur en VOC	4,4 %

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH
Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg
Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 671308